

DEL n° 2020-09-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la commune de La Haye-Fouassière dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Sèvria, sous la présidence de Monsieur Vincent MAGRE, Maire

Date de convocation : le 10 septembre 2020, affichée à la porte de la mairie le 10 septembre 2020

Présents : Vincent MAGRE, Philippe FOREMENTEL, Vanessa PAGEOT, Jean-Luc VIAUD, Jean-Marie MOREL, Elodie CAMIER, Jean-Yves ARTAUD, Séverine KUTER, Jocelyne LANDRON, Jean-Marie CAMIER, Pierre NOBLET, Philippe ROUSSEAU, Patrick TESSIER, Patrice CHOIMET, Céline GASCHET, Elise LE BAIL, Amélie GOUTH, Audrey VIDAL-BLANCHARD, Marion PESCHEUX, Vincent PERUSET, Stéphanie VIOLIN, Agnès PARAGOT, Sabine AUDRAIN, Laurence CLEMENCEAU, Bruno TOUPET, Isabelle CIVEL

Absents : Aurélie ARQUIER (pouvoir à Amélie GOUTH)

Assistait également au titre des services : Y. BAUDRY, DGS

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

Nombre de Conseillers : 27 En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

AFFAIRES GENERALES

Création de deux comités consultatifs

« Elaboration d'un schéma communal des pistes cyclables et voies piétonnes »

« Aménagement d'une salle associative »

Aux termes de l'article L.2143-2 du CGCT, « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. (...) ».

Sur proposition du maire, le conseil municipal fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat de ce(s) comité(s) consultatif(s), chaque comité devant être présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire. Le maire peut consulter ces comités sur toute question ou sur tout projet intéressant les services publics ou les équipements de proximité entrant dans le champ d'activité des associations membres de ces comités.

Deux projets ont d'ores et déjà été identifiés pour engager la constitution des deux comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif « Élaboration d'un schéma communal des pistes cyclables et voies piétonnes »
- Comité consultatif « Aménagement d'une salle associative »

Ces comités consultatifs seraient composés de 16 membres comme suit :

- **Comité consultatif « Élaboration d'un schéma communal des pistes cyclables et voies piétonnes »**
 - 4 membres du Conseil Municipal (3 élu(es) du groupe majoritaire et un(e) élu(e) du groupe minoritaire)
 - 6 membres issus des associations suivantes :
 - la FCPE

- l'APEL
 - Roue libre
 - ASAG VTT
 - Randhaye vous
 - Place au vélo en vignoble nantais
- a. 6 habitant-es (tiré-es au sort si plus de candidat-es en veillant à la répartition géographique et à la parité femmes-hommes)

⇒ Le travail de ce comité se déroulera de novembre 2020 à juillet 2021.

- **Comité consultatif « Aménagement d'une salle associative »**
 - 4 membres du Conseil Municipal (3 élu(es) du groupe majoritaire et un(e) élu(e) du groupe minoritaire)
 - 8 associations (tiré-es au sort si plus de candidat-es en veillant à la répartition des activités et à la parité femmes-hommes)
 - 4 habitant-es (tiré-es au sort si plus de candidat-es en veillant à la répartition géographique et à la parité femmes-hommes)

⇒ Le travail de ce comité se déroulera de novembre 2020 à mai 2022

A noter que les présidents auront la possibilité de solliciter ponctuellement des personnes pour leur capacité d'expertise en fonction des sujets abordés.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2143-2,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Décide de la création, dans les conditions présentées ci-dessus, des deux comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif « Élaboration d'un schéma communal des pistes cyclables et voies piétonnes »
- Comité consultatif « Aménagement d'une salle associative »

Pour extrait conforme au registre
La Haye-Fouassière, le 18 septembre 2020

Vincent MAGRÉ
Maire



Le Maire,



Vincent MAGRÉ